

La sanction éducative et restaurative : une mesure innovante pour répondre aux transgressions en milieu scolaire tout en considérant la mutation de la culture adolescente

INTRODUCTION

Le désordre scolaire est souvent géré par des réponses punitives, comme les heures de retenue ou les jours de suspension, particulièrement à l'école secondaire. Or ces pratiques sont considérées comme inefficaces, voire préjudiciables (Jean-Pierre & Parris, 2019) et ne considèrent pas les mutations sociales auxquelles les adolescent·e·s n'échappent pas : crise de l'autorité ou de l'institution scolaire (Dubet & Martucelli, 2015 ; Robbes, 2011), impact du numérique (Macilotti, 2019) ou encore ségrégation scolaire (Felouzis & Charmillod, 2017). Afin de répondre à l'augmentation des transgressions majeures d'élèves de 11 à 16 ans scolarisés dans une école secondaire du canton de Vaud (Suisse), un projet de sanction éducative et restaurative (SER) basé sur les principes de Prairat (2021), de Cario (2020) et de Zehr (2012) a été mis en place en 2021. Il consiste en un entretien de 45' hors temps scolaire (principe de privation) entre l'élève et un·e professionnel·le de l'école formé·e à cette mesure, qui suit des étapes découlant des principes structurants de la SER (Figure 1). Eprouvé tout d'abord sur trois classes vécues comme difficiles, ce dispositif a été généralisé à l'ensemble des classes d'élèves de 11 à 16 ans dès la rentrée 2022 (Skrivan von Fellenberg & Benoit, 2024).

La sanction éducative peut se définir comme la réaction prévisible d'une personne juridiquement responsable à un comportement transgressif portant atteinte aux règles communautaires et sociales préalablement enseignées, tout en respectant les principes de dignité (Skrivan von Fellenberg et al., 2025).

Objectifs : 1) expliciter un dispositif de sanction éducative et restaurative (SER) destiné à des élèves de 11 à 16 ans scolarisés en milieu ordinaire ; 2) rendre compte du processus de mise en œuvre du dispositif et 3) identifier les perceptions des acteurs et actrices de l'école à son égard

MÉTHODE

Entretiens semi-structurés individuels (N = 20), menés auprès de différent·e·s acteur·trice·s de l'école, enfants comme adultes ; Observation participante à l'aide d'un journal de terrain, tenu entre 2021 et 2025.

RÉSULTATS et DISCUSSION

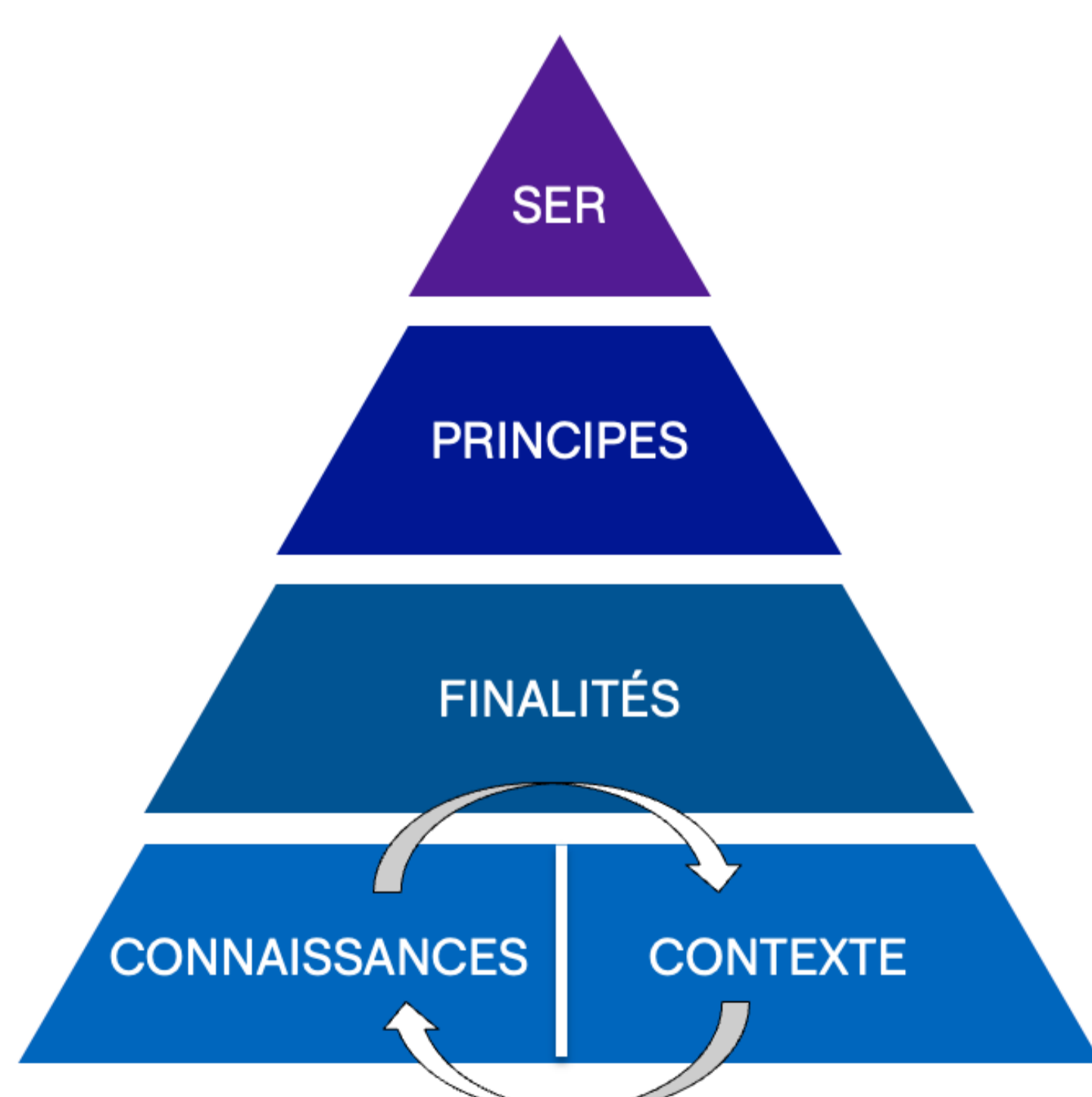
Mise en œuvre

Le dispositif SER comporte 6 étapes (Figure 1). Les phases 1 à 3 soutiennent l'adolescent·e dans l'intégration des normes sociales en l'accompagnant dans sa réflexion, puis à définir comment réparer son acte et restaurer les relations interpersonnelles (phase 4). Le retour à l'enseignant·e ayant sanctionné (phase 5) vise un changement de regard et une vision plus nuancée de l'adolescence, pouvant influencer positivement la relation élève-enseignant·e. Les parents sont avertis et un retour leur est également fourni. Etant un espace confidentiel, le discours transmis est co-construit avec l'adolescent·e (finalités éthiques et sociales).

Ce dispositif exige des ressources humaines et temporelles conséquentes, ainsi que la conviction forte de l'équipe pédagogique d'appréhender la transgression autrement. Une formation par les pairs a permis d'homogénéiser son application et un groupe de réflexion soutient les professionnel·le·s de l'école impliqué·e·s. De plus, l'expérience montre que l'outil en tant que tel n'est pas suffisant pour son appropriation. Il est nécessaire d'accepter la lenteur du processus pour amener une transition sociale, primordiale dans la logique d'un changement de paradigme pérenne, par l'apprentissage transformationnel (Mezirow, 1991).

La mise en œuvre de ce dispositif s'est faite de manière progressive et conjointe à une réflexion plus globale sur l'environnement socioéducatif de l'école en considérant les aspects théoriques, politiques et structurels, propres au contexte (Figure 2). En effet, ce dispositif ne peut être considéré comme un acte technique transposable sans une réflexion globale, tant institutionnelle qu'humaine. En parallèle, des mesures préventives ont été mises en place au niveau de l'école, afin de renforcer le sentiment de justice et le climat relationnel, entre autres. La SER doit rester anecdotique (Figure 2) et les interventions préventives doivent constituer le 80% des actions menées dans une école (Bissonnette et al., 2017). Si ce dispositif est appliqué essentiellement lors de transgressions majeures devant être gérées au niveau institutionnel, il peut aussi être source d'inspiration pour un changement de paradigme dans la gestion de classe au quotidien. Cela signifie prendre appui sur une délibération professionnelle relative aux finalités communautaire, politique, sociale et éthique (Figure 2).

Figure 2. Eléments de la mise en œuvre



CONCLUSION

Dans une société dépourvue de rites de passage (Le Breton, 2020), l'adolescent·e va s'en conférer par des passages à l'acte parfois transgressifs. Les réponses à visée éducative sont souvent évoquées dans les écoles, mais leur application reste lacunaire. Cette recherche vise donc à examiner la mise en œuvre du dispositif SER. Outre la privation de liberté, six points permettent d'assurer un sentiment de justice chez les jeunes et les adultes (figure 1). Ces points doivent s'ancrer dans un contexte donné au niveau de la politique scolaire et du leadership d'établissement (figure 2), et prendre appui sur la compréhension de l'adolescence, phase charnière du développement social (Cannard, 2019). Enfin, ce dispositif exige une posture professionnelle bienveillante, éthique et de l'écoute active. Il ne peut être appliqué tel un outil technique de contrôle social, mais comme une volonté d'être au service de l'émancipation et des relations interpersonnelles. Il tend donc à répondre à la transgression avec dignité et vise l'appropriation des normes sociales.

Figure 1. Etapes du dispositif SER : Principes structurants



Perception des acteurs·trices

Les élèves perçoivent plutôt positivement le dispositif. Richard (15 ans) estime par exemple que « *c'est bien de pouvoir s'exprimer, de comprendre les choses* ». Cette manière éthique de sanctionner les aiderait à réfléchir leur transgression par le biais d'un langage trait d'union (Prairat, 2020), comme le nomment Emma (14 ans - « *ça permet de s'y exprimer, chaque élève de son vécu et comment il pense que les choses pourraient être changées* ») ou encore Kalyan (14 ans - « *on t'explique bien pourquoi t'as été puni et on essaie de trouver des solutions* »). Tant pour le jeune que pour l'adulte qui l'accompagne, saisir le besoin non assouvi (Fize, 2009) est important : « *Moi, ça m'arrange quand c'est souple, mais quand c'est strict, ben ça m'aide ; je sais que si on est trop souple avec moi, je ferais n'importe quoi* » (RK, 14 ans) ; « *de se comprendre soi-même* » (Chiara, 14 ans). La SER permet aussi de saisir l'impact sur la communauté et l'importance des relations (Cario, 2020) : « *Le fait d'être entouré par des gens qu'on peut dire de confiance* » (Laura, 16 ans) ; « *[quelqu'un] qui me donne du respect et qui sait me tenir, donc qui sait me dire quand je vais aller trop loin sans m'humilier* » (Dklm, 15 ans). Les jeunes reconnaissent aussi l'intérêt de réfléchir à des comportements alternatifs socialement acceptables permettant de sortir d'un sentiment d'injustice qui alimentent le désordre scolaire (Barrère, 2023 ; Voirnesson, 2022) : « *ça permet de comprendre les deux versions pour pas créer d'injustice* » (Chiara, 14 ans) .

Du côté des professionnels, les résultats montrent un changement de regard sur la transgression et la manière d'y réagir. Par exemple, Ens1 rapporte : « *J'arrive à voir l'élève autrement, ça m'a ouvert les yeux* ». Si le changement de regard permet de se distancer d'une vision adulte-centrée (Zimmerman et al., 2017), un tel changement de paradigme génère également des résistances. L'incompréhension de la transgression empêche le processus d'altérité (Lévinas, 1985), impacte négativement la relation élève-enseignant·e et amène de l'étiquetage, notamment un effet Golem (« *non mais on ne peut plus rien pour ce type de gosses* » Ens3). De fait, pour que ce changement de regard puisse s'opérer, il est nécessaire de considérer l'expérience car ce n'est « *pas si facile d'avoir la bonne posture et les bonnes relances...* » (Note de terrain).

RÉFÉRENCES

